

« TRAIL87 CHALLENGE »

REGLEMENT saison 2022

Le challenge TRAIL 87 est ouvert à tous, licenciés et non-licenciés (nés en 2000 et avant) Mais seuls les adhérents d'un club FFA ou UFOLEP (Athlétisme et course à pied) ou d'une association de coureur à pied seront éligibles aux récompenses.

COURSES DU CHALLENGE

Ce challenge concernera uniquement les Courses Nature dites "TRAIL" de plus de 21 km avec un pourcentage de routes goudronnées inférieur à 25 %. Une demande préalable de candidature lors de l'inscription au calendrier CDR 87 de la saison devra être faite en cochant la case "challenge Trail 87" et en acceptant le règlement ci-dessous

NOMBRE DE COURSES DU CHALLENGE

Le challenge sera limité à 8 trails* MAXI dans une saison (année civile).

En 2022 : 7 trails sont enregistrés (liste ci-dessous)

Seuls les 4 meilleurs points par coureur seront, au terme de la saison, comptabilisés. (Hors points bonus)

13/03 - Monts de Blond Nature 30 km – Cieux

17/04 - le trail d'Isle 25 km – Isle

19/06 – le trail de la Pierre du Loup 25 km – Sauviat sur Vige

11/07 – le trail de la montée du KAO 54 km et 22 km – La Jonchère St Maurice

24/09 – le trail Alefpa 40 km - Eymoutiers

10/10 - le trail du PNR Périgord Limousin 40 km – Bussière-Galant

06/11 – Just Trail 22 km – St Just le Martel

ATTRIBUTION DES POINTS MASCULIN et FEMININ (Classement toutes catégories)

Les points seront tributaires du nombre d'arrivants ainsi que la distance du trail

Maximum de points est égal à la distance du trail concerné

Puis les points seront "x fois" comptés suivant le ratio entre les arrivants et la distance du trail

Ex: si le trail est de 26 km avec 89 arrivants masculins et 27 féminines

***Pour les masculins**, le 1^{er}, 2^e, 3^e 26 pts pour les suivants 4^e, 5^e, 6^e auront 25 pts - les 7^e, 8^e, 9^e auront 24 pts etc....pour les hommes*

***Pour les féminines** la 1^{ère} aura 26 pts puis la 2^e 25 pts et la 3^e 24 pts pour les suivantes 4^e 23 pts, 5^e 22 pts, 6^e 21 pts etc....pour les femmes*

Points BONUS*

Plusieurs niveaux de points BONUS seront attribués au cours de la saison aux coureurs classés :

5 pts pour ceux ayant participé à 3 trails - 10 pts pour 4 trails - 15 pts pour 5 trails – 20 pts pour 6 trails

25 pts pour 7 trails

Plus « points bonus » de 5 à 1 pour les tops 5 scratch du classement homme et femme à chaque course

Plus 3 pts « bonus » au premier senior (si il n'y a pas des sous-catégories avant lui) et aux premiers Espoir,

Masters 1 2 3 4, sachant que ces points bonus seront définitivement comptabilisés

RECOMPENSES (condition : être classé sur 3 épreuves minimum)

Pour le premier homme et la première femme un trophée sera remis pour une durée d'un an.

Pour le "top 3" hommes et femmes un chèque de remboursement au prorata de leurs places et de leurs participations et un an d'abonnement au magazine « Esprit Trail ».

Plus le top 3 par équipe club, team, association etc ... avec 2 masculins + 1 féminine

Le suivi du challenge sera disponible sur le site du CDA 87

cdathletisme87.athle.com